

# AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

Ce recrutement, ouvert par le Centre Hospitalier Alès-Cévennes au titre de l'année 2012, a pour objet de pourvoir un poste de **diététicienne** vacant dans l'établissement.

<b>PERIODE D'INSCRIPTION</b>	
<b>Ouverture</b> des inscriptions	<b>Clôture</b> des inscriptions
Mardi 07 février 2012	Vendredi 06 avril 2012
Nombre de postes ouverts au C.H ALES-CEVENNES : 1	
<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>	
<b>Inscriptions exclusivement sur dossier</b> comprenant :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- une lettre de candidature</li> <li>- un curriculum vitae détaillé à jour à la date d'ouverture du concours sur titres</li> <li>- la copie du diplôme</li> </ul>	
<b>Ce dossier pourra</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>soit être déposé</b> avant la date limite de clôture <b>auprès de la DRHF du Centre Hospitalier Alès Cévennes, aux heures de permanence exclusivement.</b> Un récépissé sera alors remis à chaque agent, avec le tampon du service indiquant la date de réception.</li> <li>- <b>soit être envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Centre Hospitalier Alès Cévennes – Direction des Ressources Humaines – Service Recrutement – 811, avenue du Docteur Jean Goubert – BP 20131 – 30103 ALES CEDEX</b></li> </ul>	
En cas de réclamation, seuls le récépissé remis par la DRHF lors du dépôt de dossier ou l'avis de réception de la poste seront pris en compte, comme preuves de dépôt dans le délai réglementaire.	
<b>CONDITIONS D'ACCES</b>	
Etre titulaire :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique,</b></li> <li>- <b>soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code.</b></li> </ul>	
<b>DEROULEMENT DU RECRUTEMENT</b>	
Recrutement par <b>jury</b> .	
Seuls sont examinés les dossiers complets (se reporter aux modalités d'inscription).	
Le jury examine les dossiers en prenant notamment en compte des critères professionnels.	

Fait à Alès, le 07 février 2012

P/Le Directeur  
Le Directeur des Ressources Humaines  
et de la Formation



V. KISGEN